

Domaine de Chantageasse

3 Chantageasse ~ 17400 ~ Asnières la Giraud ~ France

www.chantageasse.com ~ info@chantageasse.com ~ 0033-(0)5.46.59.17.15

No. SIRET 502368624 00016 RCS Saintes - Code APE 5520Z - No. TVA intracommunautaire FR06502368624

Les Conditions Générales Groupes

Commande

La demande reçue fait l'objet d'un devis établi par nos soins. Le devis restera valide pour 2 semaines mais n'est pas une garantie de disponibilité de Domaine de Chantageasse (ci-après « nous » / « on »).

Réservation et l'accord final

La commande devient une réservation définitive dès réception de la part du client donneur l'ordre (ci-après « vous » / « votre ») ;

- Les coordonnées ; nom/prénom, adresse, numéro téléphone, adresse courriel
- Le devis spécifiant les éléments de votre commande, tous les pages, signé
- Les Conditions Générales Groupes, signées
- L'acompte par virement, carte bancaire* ou espèces. Les chèques ne sont pas acceptés

Vous recevrez une facture spécifiant les éléments de votre réservation, les coordonnées bancaires de Domaine de Chantageasse et les prix et dates de paiements faites et encore à faire.

L'accord final, une semaine avant l'événement, nécessite ;

- Le devis final, spécifiant les éléments de votre commande, signé
- Le solde par virement, carte bancaire* ou espèces. Les chèques ne sont pas acceptés
- Le dépôt de garantie par carte bancaire*, chèque ou espèces
- L'attestation assurance responsabilité civile

Paiement

Le(s) montant(s) d'acompte dépend(ent) des éléments de votre réservation et varie entre 30% et 50% du total de la réservation. La réservation ne sera effective qu'à la réception de l'acompte par virement, carte bancaire* ou espèces. Paiement de l'acompte constitue l'acceptation de l'ensemble des conditions de location du Domaine qui s'applique. Le solde est dû au plus tard un mois avant de l'événement par virement, carte bancaire* ou espèces. Sur place, vous pouvez payer par carte bancaire* ou espèces. Les chèques sont acceptés que pour le dépôt de garantie.

Toute modification intervenant à moins d'une semaine avant et durant l'événement seront acceptées qu'en fonction des disponibilités, celle-ci fera l'objet d'une facturation supplémentaire fait la même semaine soit directement après l'événement, à payer directement après réception de la facture.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie dépend de votre réservation mais s'élève à maximale 1000€. Le dépôt de garantie est dû une semaine avant l'événement par carte bancaire*, chèque ou espèces. Il sera restitué (un chèque déchiré) après contrôle du lieu, des espaces et matériels loués et ne peut pas être utilisé comme paiement résiduel.

Le dépôt de garantie pourra être retenu sans autre avis en cas de non-paiement des sommes dues, annulation tardive ou dommages à cause de mal utilisation des espaces, installations, piscine ou matériels.

Force Majeure et annulation par Domaine de Chantageasse

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant à notre contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de notre obligation. Considéré comme cas de force majeure mais sans s'y limiter : grèves, incendies, interruptions de travail, panne de machines, pénurie de matières premières, défaillance des fournisseurs, stagnation des approvisionnements, difficultés de transport.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations.

Annulation et changements par le locataire

En cas d'annulation jusqu'à 6 mois avant l'évènement, vous récupérez l'acompte moins 60€ frais d'administration.

En cas d'annulation jusqu'à 3 mois avant l'évènement, Il y a des frais d'annulation de 30% de la totale de facture.

En cas d'annulation jusqu'à 1 mois avant l'évènement, Il y a des frais d'annulation de 90% de la totale de facture.

En cas d'annulation dans les 7 jours avant l'évènement, les frais d'annulation sont la totale de facture.

Les frais d'annulation ne seront jamais inférieurs aux frais engagés au moment de l'annulation.

Les changements ne sont possibles qu'en consultation et seulement s'il n'y a pas de coûts déjà engagés par nous. Tous les changements effectués à partir de 3 semaines avant et pendant l'évènement ne seront acceptés que sous réserve de disponibilité et possibilité et sans remboursement en cas de baisse de la totale de la facture. Tous les frais supplémentaires seront facturés immédiatement, mais au plus tard immédiatement après votre évènement et seront à payer immédiatement après réception de la facture.

Annulation en raison du Covid

Nous adaptons notre politique aux directives actuelles de 'Le Gouvernement'.

Vous pouvez trouver les directives sur le site de web concerné.

Si vous souhaitez annuler votre séjour, nos conditions générales s'appliquent ; Si vous ne pouvez ou ne voulez pas voyager en raison du Covid ou si vous vous-même souhaitez annuler ou interrompre votre séjour plus tôt, nous vous référons à votre propre assurance de voyage et/ou annulation.

Uniquement en cas d'avis de voyage négatif ; un confinement, interdiction de voyager à Domaine de Chantageasse pendant la période que vous avez réservé, nous annulerons votre séjour et nous rembourserons l'argent déjà payé.

Couchages et changements

Le devis indique avec combien de personnes vous resterez. Ce nombre ne peut pas être dépassé sans notre connaissance. Informez-nous à l'avance si vous avez des personnes supplémentaires pour dormir/passé la journée. Un supplément sera applicable.

L'organisation des couchages et lits désigné sera en consultation avec Domaine de Chantageasse.

Les changements des couchages sont acceptés jusqu'au 3 jours avant l'évènement. Dans les 3 jours avant l'évènement et pendant votre évènement il y a un supplément pour chaque déplacement de lit ; chaque changement des draps de couchage. Les coûts sont en supplément de votre prix par nuit. Les couchages réserver mais pas utiliser seraient pas restitué.

Mis à disposition et usage privé

Le Domaine sera mis à disposition avec les espaces, ses installations et les logements loué, aux dates et heures prévues dans le devis signé par vous. Dépassement des heures prévues ou utilisation des endroits et installations ne pas convenu fera l'objet d'une facturation supplémentaire. L'utilisation des installations et jeux sont sous conditions d'utilisation ordinaires par tous vos invitées (y compris des enfants) et sous votre responsabilité.

Le domaine est uniquement à usage privé si vous l'avez loué entièrement.

Utilisation générale

Vous vous engagez à utiliser la salle, la cuisine et les matériels loués conformément à leur destination usuelle et à ne rien faire soit laisser faire qui puisse les détériorer. Vous certifiez être apte à utiliser les matériels loués, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée aux espaces et

matériels loués. Pendant toute la durée de mise à disposition, Vous êtes tenu d'assurer l'entretien des espaces et matériels loués et de les protéger contre toute dégradation : vandalisme, vol, surcharge, intempéries, vent, pluie, neige, gel...

Ce n'est pas permis de clouer, agraffer, coller ou utiliser des punaises pour suspendre vos décorations sans nous demander avant.

Ce n'est pas permis de jeter les confettis ; paillettes ; riz ; ... à l'intérieur ni l'extérieur.

Ce n'est pas permis de fumer des cigarettes, ni des e-cigarettes à l'intérieur.

Installations extérieures

Pendant votre séjour, vous êtes responsable de l'utilisation normale des jouets, équipements de jeu, piscine, etc. par toutes les personnes séjournant chez vous. Les installations extérieures, y compris la piscine sont des espaces communs qu'on laisse rangés et propre après utilisation, par respect pour les autres clients ;

Nettoyer les jouets et vélos après avoir joué, ranger / emmener nourriture / déchets / affaires au départ de la piscine, ramener la vaisselle / affaires au logement, déposer les mégots dans un cendrier, etc.

Prendre en compte les autres clients lors du stationnement.

Piscine

L'utilisation de la piscine saisonnière est incluse dans le prix de location, en fonction de la période de votre séjour. Sous réserve d'utilisation normale et à vos propres risques. En raison de l'entretien quotidien de la piscine, le Domaine de Chantageasse détermine les horaires d'ouverture/fermeture. Pour des raisons de sécurité, la piscine n'est pas ouverte le jour de l'événement.

Chiens

Les chiens ne sont pas acceptés.

Restauration par Domaine de Chantageasse

La préparation des tables et chaises avec les nappes et couverts, le service convenu et le débarras de vos couverts après le repas, sont compris. Si vous voulez utiliser les verres du repas pour le reste de la soirée, on vous remercie de les mettre sales dans la cuisine quand votre soirée est terminée. Service et matériel non compris pour l'ajoute de vos propre éléments (gâteaux etc.).

Coût supplément service

Il y a un coût supplément service de 5% sur tout le prix de location (non calculé sur le prix restauration par Domaine de Chantageasse). Ce coût permet de couvrir notre temps investis avant, pendant et après votre événement.

Services tiers

Le Domaine de Chantageasse souhaite être informé de votre organisation et de l'organisation des services de tiers, afin que votre événement se déroule de manière optimale. Ils doivent communiquer avec nous avant l'événement pour en apprendre davantage sur le matériel prévu, l'électricité nécessaire ou d'autres renseignements importants pour l'organisation. Il existe un supplément pour la fourniture d'électricité à des tiers. L'équipement du Domaine de Chantageasse utilisé par des tiers lors de votre événement sans préavis est sujet à facturation supplémentaire.

Les tiers doivent respecter l'intérieur et l'extérieur du domaine et protéger le sol, le mur, les matériaux loués, etc. contre les marques, les taches, les bosselures, les trous, les rayures, etc.

Location de matériel

Tout l'équipement loué sera mis à votre disposition là où vous en avez besoin. Service d'installation non inclus.

Après votre événement : Les couverts, verres, nappes peuvent être retournés sales (nettoyés de tous les résidus) dans leur emballage respectif, les chaises nettoyées et empilées, les tables nettoyées et pliées, tout retourné à l'endroit où il a été livré. Réfrigérateurs, nettoyés. Meubles remis en place.

Toute utilisation d'équipement loué qui n'est pas conforme à l'utilisation originale et qui est retourné dans un état qui ne permet pas le traitement ou la réparation (manquant, endommagé, cassé) sera assujettie à la facturation supplémentaire au tarif applicable.

Le loyer est dû indépendamment du fait que tout le matériel commandé a été utilisé ou non.

Toute modification ou intervention de l'équipement électrique loué visant à le modifier et/ou le réparer qui pourrait causer des dysfonctionnements, des détériorations, des courts-circuits ou d'autres dommages est attribuée à votre responsabilité. Vous n'avez droit à aucune indemnisation en cas d'interruption de l'exploitation du matériel loué.

Nous sommes toujours sur place lors de votre événement en cas de questions.

Musique et sonore

La musique forte est seulement autorisée pour la location de l'ensemble du domaine.

Tout activité sonore extérieure (musique, alarmes, cris, etc.) ne devrait pas causer de nuisance, peu importe l'heure de la journée.

La diffusion de la musique amplifiée, sur le matériel existant ou par un opérateur sur son propre matériel, doit rester dans la limite de volume sonore autorisé par la réglementation sur le bruit, la musique amplifiée et les nuisances sonores.

Domaine de Chantageasse se réserve le droit d'arrêter la musique amplifiée si la limitation de volume n'est pas respectée.

Après réservation Domaine de Chantageasse s'adressera à la mairie de la commune d'Asnières la Giraud pour une autorisation d'une fermeture de l'établissement jusqu'à l'heure légale de fermeture de 2h00 le matin pour la diffusion de la musique amplifiée.

A partir de 2h00 le matin, la musique ne pourra se faire exclusivement dans la salle de fête (portes et fenêtres fermées). L'activité sonore à l'extérieur doit se limiter à parler seulement, en respectant les résidents de Domaine de Chantageasse et ses voisins.

Ménage avant départ

Vous êtes responsable de remettre le lieu en état propre avant votre départ ; le débarras de tout le lieu de vos déchets/restes/tri/verre/ décorations/mégots/etc. et les meubles d'extérieur déplacés, remis à leurs places.

Tous les espaces bien rangés, "balai propre" et dans le même état de propreté que lors de l'arrivée.

Le ménage est fourni par Domaine de Chantageasse. Si les espaces loués ont besoin plus de nettoyage que l'habitude un frais nettoyage supplémentaire de 30 € par heure sera facturé et retenu du dépôt de garantie.

Responsabilité civile et dommage

Le client donneur d'ordre faut donner une attestation assurance responsabilité civile et dommage qui est en vigueur au moment de l'événement, pour garantir sa responsabilité pendant le temps où il a la garde des espaces et matériels loués. Vous, en tant qu'organisateur de l'événement au cours de laquelle le loueur ou le prestataire intervient, devez notamment s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux prestations commandées, faire en sorte que les lieux soient disponibles et accessibles sans difficulté d'aucune sorte, et obtenir de ses assurances les éventuelles extensions de garanties. Aucune indemnité ne pourra être réclamée au loueur pour privation de jouissance ou trouble commercial quelconque, quelle qu'en soit la cause ou l'origine.

En vertu de la loi française, Domaine de Chantageasse est exonérée de toute responsabilité dans l'exécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas fortuit, du fait d'un tiers ou d'un fait de force majeure, tels que par exemple : intempéries, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, autres sinistres ou interdiction, grèves, attentats...

Le client donneur l'ordre est responsable de tout dommage ou toute perte survenant sur la propriété ou son contenu au cours de son occupation des lieux. Domaine de Chantageasse ne sera pas responsable de tout accident, dommage, perte survenant à vous-même ou à toute personne sur les lieux de la propriété.

*Pour les paiements par carte bancaire, le montant sera augmenté avec 1,75% de commission. La commission ne s'applique pas sur le dépôt de garantie.

Lieu et date :

Nom client donneur l'ordre :

Signature :